

Bibliothèque numérique

medic @

Siauve, Etienne-Marie (trad.).
Jacqueline Foroni rendue à son véritable sexe, ou rapport, réflexions et jugement présentés à l'Académie de Mantoue par la classe de médecine sur le sexe d'un individu vivant [...] -- Traduit de l'italien par E. M. Siauve

Milan :de l'impr. française et italienne à St Zeno, 1802.
Cote : 20864 (1)

J A Q U E L I N E F O R O N I
R E N D U E A S O N V É R I T A B L E S E X E ,
O U

R A P P O R T , Réflexions et jugement présentés à l'Académie de Mantoue ,
par la Classe de Médecine , sur le sexe d'un individu vivant , connu
sous le nom de JAQUELINE FORONI .

*Prole tra maschi incognita , rifiuto
Del delicato sesso , orror d'entrambi
Nacque costui.*
MASCHERONI , Invito a Lesbia.



20864

A M I L A N ,
De l'Imprimerie FRANÇAISE et ITALIENNE à St. Zeno , N.^o 534.

A N X D E L A RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. (1802.)

1802

0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

LAUERLINE FORONI
HISTOIRE D'UN AVOCAT DE MARSEILLE
OU
L'AVOCAT DE MARSEILLE

Histoire d'un avocat de Marseille,
qui fut le modèle de Mégésine, sur l'ordre duquel il fut écrit, connue
sous le nom de LAUERLINE FORONI.

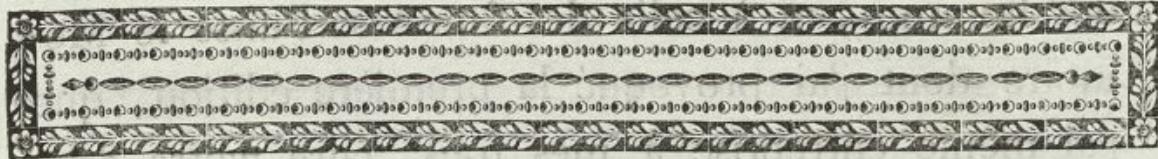
“Ebauche de la nature, il n'a pu, après
avoir reçu le jour, être compté parmi les
hommes ; rebut d'un sexe cheri, les femmes et
les hommes ont pour lui une égale aversion.”
Traduction libre de l'Editeur.



2000

M A I N A

Jacqueline Foroni rendue à son véritable sexe, ou rapport, réflexions et ... - [page 2](#) sur 37



Au Médecin Juge,

Membre du Conseil de Santé établi près le Quartier-général des Troupes stationnées en Italie, et Professeur de Médecine à l'Hôpital militaire d'Instruction.

C'EST à vous, mon ami JUGE, que je dédie ma traduction. Je ne l'ai entreprise que parce que j'attendais de vos lumières les avis et les documens que l'amour seul de la science ne donne point (*). Vous avez accueilli avec intérêt mon Ouvrage, et c'est d'après vos sages conseils que j'ai préféré la fidélité à l'élégance; vous savez que je n'ai été déterminé par aucun autre mobile que par l'envie de propager les lumières dans une partie trop négligée jusqu'ici, je veux dire la connaissance exacte de ces individus qui n'appartiennent ni à la classe

(*) Je dois à la vérité de dire que j'ai également profité des avis du Professeur d'anatomie GOURAUD, ami et collègue du citoyen JUGE, et de ceux du citoyen ORRY, chargé en chef du service chirurgical à l'hôpital de Mantoue.

des hommes, ni à celle des femmes. Puisse le Mémoire dont j'ai provoqué la première édition, que j'ai même entreprise à mes frais, faire naître dans l'esprit des Chefs de notre Gouvernement l'idée d'une institution médicale propre à fixer l'opinion des parens et des Magistrats sur l'existence physique et morale de ces êtres infortunés qu'on a désignés jusqu'à présent sous le nom d'*hermaphrodites* !

Continuez, mon ami, à consacrer tous vos instans à l'art précieux qui a pour but la santé des hommes, que je regarde comme la partie la plus précieuse de leur bonheur, si elle n'en est pas la première base. Adieu, mon ami; les Alpes vont nous séparer, mais les affections sentimentales nous uniront éternellement.

S*****

(*) Je suis tout à fait d'accord avec M. le Dr Léonard, qui a écrit à ce sujet : « Il existe deux types de personnes : celles qui sont nées avec deux sexes, et celles qui sont nées avec un seul sexe. Les premières sont appelées hermaphrodites, et les secondes eunuches. Ces deux types sont très rares, et il n'existe pas de statistiques exactes sur leur nombre. Cependant, on peut estimer que leur pourcentage dans la population mondiale est très faible, probablement inférieur à 1%.

RÉPUBLIQUE ITALIENNE.

LE 15 MAI 1802. (AN PREMIER.)

A Mautoue, du hameau de Foroui, Commune
de Roverbella, Département du Mincio.

ENSUITE d'une députation de la classe médico-chirurgicale de l'Académie Virgilienne et d'une autorisation du Gouvernement, les médecins et chirurgiens soussignés, *Tonni, Tinelli, Paganini et Ballardi*, se portèrent au hameau appelé Foroni, situé dans l'arrondissement de la commune de Roverbella, pour examiner un individu vivant, connu sous le nom de *Jaqueline Foroni*, fille de feu *Jérôme Foroni* et d'*Antoinette Zannetti*, à l'effet de juger à quel sexe il appartenait.

Ils eurent l'avantage d'être accompagnés dans cette visite du citoyen *SIAUVE*, commissaire des guerres français, membre de cette Académie, observateur judicieux de la nature et plein de zèle pour le progrès des lumières, qui conduisit avec lui le professeur de peinture *Félix Campi*, chargé de dessiner avec soin toutes les parties de l'individu, afin d'obtenir, à l'aide des mesures qu'on allait prendre, des résultats de la plus scrupuleuse exactitude.

Pour revêtir leur mission d'un caractère légal et lui imprimer le sceau de l'autorité dont on avait obtenu l'attache, les députés de l'Académie firent intervenir le Podestat, ou le Préteur de Roverbella, le citoyen *Pierre Madaschi*, et son greffier le citoyen *Gaëtan Tambelli*, qui montrèrent le plus grand empressement à les accompagner, et qui assistèrent à l'examen pendant toute sa durée.

Arrivés sur les lieux, et dans la maison paternelle de *Jaqueline Foroni*, les députés apprirent de sa famille qu'elle était dans les champs occupée à recueillir des feuilles de mûrier. Son frère étant sorti pour aller la

B

chercher, ils mirent à profit cet intervalle pour puiser auprès de la mère de *Jaqueline Foroni* des notions préliminaires sur l'état de sa fille, au moyen des questions suivantes :

- 1.^{re} Si elle avait jamais eu des doutes sur le sexe de cet enfant.
- 2.^e Quel âge avait cette fille.
- 3.^e Si elle avait eu ses écoulements périodiques, et à quelle époque.
- 4.^e Si elle avait éprouvé quelque maladie avant l'apparition des menstrues; de quel genre avaient été ces maladies, et quels remèdes lui avaient été administrés.

Elle satisfit à toutes ces questions avec l'ingénuité la plus franche, en répondant :

1.^o Que du moment où elle était accouchée de sa fille *Jaqueline*, elle avait remarqué dans les parties sexuelles une légère différence; mais que n'y mettant point alors un grand intérêt, elle n'eut recours aux lumières des gens de l'art, afin d'asseoir son opinion sur leur témoignage, que lorsque sa fille fut adulte.

Elle consulta à cet effet tant l'accoucheuse de Roverbella, feue *Rosalie Mollardi*, que celle de Villafranca, dont le nom lui est échappé, et en dernier lieu encore la nouvelle sage-femme de Roverbella, qui toutes trois lui avaient assuré que *Jaqueline Foroni* était véritablement une fille; mais que si elle voulait courir les chances de la maternité, elle s'exposerait au danger de perdre la vie en raison de la defectuosité des parties sexuelles, et cela dans le premier accouchement ou de ses suites.

2.^o Que sa fille aurait 23 ans accomplis le 22 du mois de mai courant.

3.^o Qu'à l'âge de 18 ans seulement *Jaqueline Foroni* avait éprouvé, à deux différentes reprises, une faible hémorragie vers les parties sexuelles, dont elle n'eut d'autre preuve que le témoignage de sa fille et l'examen d'une chemise tachée de quelques gouttes de sang.

4.^o Que sa fille avait constamment joui d'une santé parfaite, et qui n'avait été troublée, quelques instans, que par des accès d'une fièvre sans caractère fixe, dont elle avait été guérie par les secours de la médecine; que, dans tout le cours de sa vie, elle avait été saignée deux ou trois fois au plus, et qu'elle se ressouvenait que, depuis les deux premières pertes de sang, *Jaqueline Foroni* n'ayant vu reparaître aucun écoulement périodique, on lui avait conseillé l'usage de certaines pilules dont elle ne connaissait point la composition, mais qui ne produisirent point l'effet qu'on en attendait.

Au même instant on vit paraître *Jaqueline Foroni*, vêtue d'un habit de

femme tel que celui qui est en usage dans la campagne, (*voyez la figure première.*) ayant un maintien assuré, une physionomie brillante de santé et les traits du visage bien prononcés. Les académiciens députés lui firent connaître le motif qui les amenait auprès d'elle, et le Podestat de Roverbella la détermina à se prêter à un examen dont l'Académie, autorisée par le Gouvernement, allait retirer des documens utiles : examen qui, comme elle le savait sans doute, ne pouvait lui occasionner aucune espèce de désagrément, puisqu'on ne croyait plus aujourd'hui à l'existence des hermaphrodites, comme dans les siècles d'ignorance, et qu'on avait aboli ces lois barbares, qui sous les Athéniens ordonnaient qu'on jetât à la mer, et dans le Tibre sous les Romains, les individus réputés tels. (1)

Elle répondit, avec le ton de la franchise et avec une sorte de conviction, qui prenait sa source dans les habitudes contractées depuis l'enfance, que l'examen qu'on se proposait de faire était inutile, puisqu'elle n'avait aucun doute sur son sexe de fille, et que l'attraction sympathique qui lui faisait désirer l'approche d'un homme, tandis qu'elle n'éprouvait pas le moindre désir à la vue d'une femme, ne pouvait la tromper : elle consentit cependant de bonne grâce à se soumettre à l'examen et aux observations des députés de l'Académie.

On commença par examiner les parties extérieures de l'individu. (*voyez figure 2.*) Jacqueline Foroni se trouva avoir la taille de quatre pieds, dix pouces, quatre lignes et quart ; la longueur du visage était de cinq pouces, trois lignes et trois quarts ; les cheveux courts et un peu roides, les sourcils châtais, les yeux gris-bleus, le nez effilé, la bouche de grandeur ordinaire, les lèvres un peu lippues, et particulièrement la lèvre inférieure ; les dents blanches et larges, le menton légèrement pointu, quelques petits poils dans les narines ; d'autres poils assez touffus, et un peu plus forts que le simple duvet, épars sur la lèvre supérieure ; les joues recouvertes d'un duvet léger de couleur châtain-clair ; le poil du menton se trouvant beaucoup plus fort, plus rembruni et ne terminant pas en pointe, ce qui annonçait évidemment qu'il avait été coupé à l'aide de quelque instrument tranchant.

Le cou d'une dimension bien proportionnée laissait apercevoir l'éminence qu'on appelle pomme d'Adam, et qui se compose du cartilage thyroïdien ou scutiforme. Cette éminence avait près de deux pouces de largeur et elle présentait, d'une manière sensible, son angle antérieur très-saillant au-dessus de la glande tyroïde, qui était d'un volume ordinaire.

La voix de *Jacqueline Foroni* n'est ni forte, ni faible; c'est celle d'un homme au moment où il passe à l'état de puberté. (2)

Les clavicules sont grosses et très-saillantes. La poitrine plate et ravalée.

Le dos paraît un peu courbé, ce qu'il faut attribuer aux épaules qui sont élevées et séparées l'une de l'autre à une distance de quatre pouces, onze lignes et demie.

L'épine du dos entièrement droite jusqu'à l'os *sacrum*.

L'intervalle entre l'extrémité de chaque acromion, en ligne directe, s'est trouvé de treize pouces, onze lignes et trois quarts.

Les mamelles sont saillantes et arrondies en forme de deux hémisphères légèrement aplatis (3); elles sont, pour ainsi dire, entièrement composées d'un tissu cellulaire; elles renferment en outre un très-petit noyau mamillaire, ou corps spongieux; les aréoles ont environ trois lignes de largeur du mamelon à l'extrémité de la circonférence. Les mamelons sont un peu ridés, et de la grosseur d'un gros pois chiche; les mamelons, ainsi que leur aréole, sont couleur de café-clair, avec cette différence pourtant, que l'aréole gauche est un peu plus rembrunie et que le mamelon droit est un peu plus saillant que le gauche.

L'arc imparfait de la dernière fausse côte est pour les deux côtés d'environ sept pouces et quatre lignes.

On remarque sur les bras quelques poils épars ça et là; ils sont recouverts d'une peau un peu rude (4), ils sont d'ailleurs assez musculeux; (5) le deltoïde est saillant et bien prononcé. En passant de la partie supérieure du tronc à la partie inférieure et aux extrémités correspondantes, on remarque un bassin étroit dans son diamètre supérieur, de manière que les iléons mesurés en ligne droite, en partant de l'extrémité de leur crête, présentent de l'un à l'autre une distance de neuf pouces, dix lignes, tant par-devant que par-derrière.

Les fesses sont peu rebondies, petites et resserrées.

L'arc du pubis aplati.

L'os *sacrum* est presque sans courbure au-dehors et le coccyx ayant sa pointe arquée et considérablement inclinée vers l'anus.

Les cuisses très-musculeuses et fortes, ainsi que les jambes, se trouvent couvertes de quelques poils; la peau des différentes parties du corps est en général forte et épaisse; les deux *femur* sont presque droits; le genou est composé de forts ligamens, la rotule est grosse et large de deux pouces une ligne et demie, et longue de deux pouces neuf lignes.

Tel

Tel est l'exposé des observations générales que les soussignés ont cru devoir faire entrer dans leur rapport, en tâchant d'imiter la simplicité que prescrit Haller dans pareille circonstance. *Simpliciter ut decet anatomicum narrabo.* Maintenant, en marchant sur les traces d'un guide aussi éclairé « *Ex minuta rerum anatomicarum descriptione veri quid aut certi definiri potest.* », on va présenter avec l'exactitude la plus scrupuleuse la description des parties sexuelles, qu'on pourrait regarder comme le théâtre des écarts et des bizarreries de la nature.

Jacqueline Foroni ayant d'abord été examinée nue et debout, (voyez figure 3.) on a remarqué un bas-ventre peu saillant, un mont de Vénus, ou pubis, maigre et aplati, garni d'un poil touffu, presque noir, et au-dessous deux bourses en forme de poires, longues d'environ trois pouces, la droite plus longue que la gauche de quelques lignes, un peu flasques, la peau d'un tissu très-mince, ridée tant à la partie antérieure qu'à la partie extérieure, et parsemée de quelques poils rares; enfin ces deux bourses ayant une fausse apparence de deux grandes lèvres mal conformées; il faut ajouter qu'elles se trouvent divisées par une fente, qui partant de la symphyse du pubis, descend verticalement jusques à l'extrémité de ces deux bourses.

On trouve dans chacune de ces bourses un corps de figure ovale, un peu irrégulier, mou, assez sensible, attaché à un *plexus* de vaisseaux qui, outre qu'ils peuvent être facilement distingués l'un de l'autre par le tact, peuvent encore être suivis jusqu'aux anneaux inguinaux respectifs, d'où ils paraissent sortir. Quand on presse des doigts ces deux vaisseaux, on saperçoit qu'il y en a un qui a plus de volume que l'autre et plus de consistance.

Celui des corps dont il vient d'être parlé, et qui se trouve placé à la droite, est un peu plus gros que celui de la gauche, et on sent légèrement, par le tact, une division transversale qui paraît le séparer en deux parties presque égales: le gauche, plus petit et moins pendant, est divisé comme en deux petits corps, et présente en outre à sa sommité, au point même des vaisseaux auxquels il est attaché, un petit peloton, une espèce de *ganglion* mou et doué d'une assez grande sensibilité.

Quand on écarte ces deux bourses (voyez figure 4.), on découvre vers la partie supérieure un petit corps long d'un pouce, gros comme un doigt index ordinaire, de la figure d'un petit membre viril, ayant son gland pointu avec une couronne assez saillante et recouvert, jusqu'à

la couronne, d'une portion de tégument très-mince qui ressemble à un prépuce et qui, lorsqu'on la tire légèrement, parvient sans effort à couvrir tout le gland. Entre ce tégument, ou prépuce, et la couronne du gland, ou a remarqué une certaine quantité d'humeur sébacée concrète.

Ce membre relevé et renversé sur le pubis (*voyez figure 5.*), on voit par-dessous une espèce d'entaille, qui se prolonge depuis sa racine jusqu'à l'extrémité du gland, de manière que cette entaille présente deux sortes de lèvres latérales dans toute sa longueur. En effet ces deux lèvres rapprochées avec les doigts, le gland offre alors l'ouverture d'une urètre ressemblante à celle de l'état naturel. Cette entaille ou sillon est couvert d'un tégument très-mince, lisse, rougeâtre, qui, lorsqu'il est un peu tendu, devient presque livide.

Cette espèce de membre viril, toujours renversé et les deux bourses un peu plus écartées, on remarque au-dessous de ce petit membre un enfoncement en forme d'entonnoir, qui, sans aucune saillie dans sa circonférence extérieure, se termine comme vers son centre, à l'ouverture d'un conduit placé immédiatement au-dessous du petit membre viril : on serait tenté de prendre, au premier aspect, cette ouverture pour un vagin. Elle est revêtue dans toute son étendue d'une peau mince, très-lisse, rouge, vasculaire, sans aucun poil, sans rides. A l'entrée du conduit, dans lequel on peut introduire deux doigts sans résistance, on remarque deux petites excroissances (6) irrégulières, placées de manière qu'on pourrait en quelque sorte les prendre pour des caroncules myrtiformes, si leur direction longitudinale, par rapport au conduit, et leur exiguité ne démontrent que ce sont des écorchures mal cicatrisées. Ce qui paraît le démontrer, c'est que, dans deux endroits de cette ouverture *infundibuliforme*, on apercevait deux légères écorchures, qui paraissaient faire des progrès et annoncer un pareil résultat.

Ayant introduit entièrement le doigt dans ce canal, il y est entré sans peine dans toute sa longueur. Le tact faisait sentir ça et là quelques légères protubérances, et au bout du doigt un fond mou, mais qui ne lui permettait pas de s'introduire plus avant, et ses efforts ultérieurs ne faisaient qu'exciter un sentiment de douleur chez *Jacqueline Foroni*.

Le doigt retiré de ce canal, on y a introduit une sonde de gomme élastique, privée de son mandrin ou stylet, et quoique molle, recourbée et sans soutien, elle est néanmoins entrée avec facilité dans la vessie et a servi de canal à l'urine, qui s'est échappée avec assez d'abondance,

Il faut observer que cette sonde était à l'usage des hommes, et qu'avant de pénétrer dans la vessie, elle était entrée de plus de deux tiers de sa longueur, ce qui paraît faire croire que cette urètre est, par sa direction, celle d'une femme, en ce que, pour introduire la sonde dans la vessie, il n'est pas besoin d'avoir égard à la courbure du périnée. Mais il ne faut en conclure autre chose sinon que la vessie de cet individu est, par un effet de la bizarrerie de sa conformation, située beaucoup plus haut qu'elle ne l'est ordinairement chez les autres individus, puisqu'en prenant pour y arriver une direction droite et ascendante, l'intervalle se trouve néanmoins si long.

Après avoir retiré la sonde de la vessie et l'avoir garnie de son stylet, pour la rendre plus propre à opérer la découverte de quelque autre ouverture, si aucune existait, on l'a de nouveau introduite à plusieurs reprises : mais sur les plaintes que faisait *Jacqueline Foroni*, à l'occasion des douleurs que lui faisait éprouver dans les parties sexuelles l'introduction de la sonde armée de son mandrin, on n'a pas poussé plus loin les recherches, n'y ayant pas d'autre voie pour opérer cette introduction, dont l'effet était de s'assurer s'il n'existe pas réellement quelque nouvel organe. Après avoir observé que, de l'ouverture du canal qui conduit à la vessie à celle de l'anus, le périnée occupait un espace d'environ 5 pouces, on a de nouveau introduit le doigt dans l'anus, en même-tems que la seringue parcourait le canal pour découvrir s'il n'existe pas quelque nouvelle ouverture ; mais alors il ne s'est fait sentir entre le doigt et la seringue que l'épaisseur du tissu ou des parois du *rectum* et de l'urètre, sans qu'on ait pu découvrir par le tact aucun corps intermédiaire d'une nature différente ; mais en tournant le doigt introduit dans l'anus et en dirigeant sa pointe autant que possible vers la vessie, on a senti une petite proéminence qui pouvait en imposer au tact et faire croire que cette proéminence était une glande, ou peut être même la prostate.

De l'analyse de ces différentes observations la députation médico-chirurgicale a conclu que l'individu, qu'elle venait d'examiner, réunissait, il est vrai, différens caractères de quelque importance, qui pouvaient, au premier aspect, devoir lui faire attribuer le sexe féminin, tels que la prétendue apparition des menstrues et son penchant sympathique pour les hommes ; mais ces caractères ont paru à la députation en partie exagérés, en partie dénués de fondement et se rapportant à d'autres causes plus directes. La députation ayant d'ailleurs véri-

fié la présence effective des parties qui constituent le sexe masculin et la non existence des organes appartenans au sexe féminin , et que la nature a choisis pour déterminer ce sexe , elle croit pouvoir assurer avec vérité que l'individu qui a été soumis à son examen n'est point une femme ni un hermaphrodite d'aucun genre , mais un homme bizarrement conformé dans les parties sexuelles.

Nous allons offrir l'ensemble des raisonnemens déduits de la vérité phisique , de l'examen scrupuleux qui a été fait sur la personne de *Jacqueline Foroni* et des aveux de sa mère , raisonnemens qui se trouvent appuyés de l'opinion des écrivains les plus distingués dans cette matière , et sur laquelle est fondé le jugement de la députation.

Premièrement , à l'égard des menstrues , *Jacqueline Foroni* soutient ce que sa mère avait déjà dit avant elle , savoir que , vers sa dix-huitième année , elle rendit quelques gouttes de sang par les parties sexuelles , qu'elle avait jugées être le sang des menstrues.

Mais pour que le sang menstruel soit réputé tel , il faut qu'il sorte des vaisseaux de l'*uterus* ou du vagin ; or on n'a pu découvrir dans *Jacqueline Foroni* , quelques recherches qu'on ait faites , ni *uterus* , ni vagin , ni aucune ouverture qui puisse faire croire à l'existence apparente ou cachée de ces organes ; car l'examen fait avec le doigt , celui opéré par l'introduction de la sonde n'ont fait reconnaître , *savoir celui résultant de l'introduction du doigt* (7) que l'existence d'un canal bouché , pour ainsi dire , (*cieco condotto*) extrêmement sensible dès qu'on vouloit pousser plus avant les recherches ; d'ailleurs entièrement barré par une substance molle , sans que rien annonçât qu'il fût ou fendu ou percé dans le fond , sans duplicates ni lacunes dans toute son étendue , et sans nymphes ni caroncules à son entrée , à la réserve des petites excroissances longitudinales irrégulières que leur figure et leur situation démontrent , comme nous l'avons dit , n'être autre chose que des écorchures mal cicatrisées . Et par rapport à l'examen fait à laide de la sonde , celle-ci est entrée sans la moindre résistance dans ce canal , qui n'est qu'une urètre dilatée , et elle est parvenue jusques dans la cavité de la vessie , en traversant le sphincter : ce qui a donné alors un libre cours à l'urine , qui s'est échappée par le canal de la sonde . Celle-ci n'ayant pu faire découvrir aucune autre entrée , aucun canal , aucun trou qui puissent faire soupçonner l'existence d'une ouverture conduisant à l'*uterus* ou au vagin , on doit en conclure que cet *uterus* et ce vagin n'existent pas : donc le

sang

sang dont il a été question plus haut n'a pu être un sang menstruel qu'on puisse regarder comme signe caractéristique du sexe féminin.

En second lieu *Jaqueline Foroni* déclare avoir éprouvé des douleurs qu'elle attribuait à la suspension ou interruption des écoulements périodiques, et avoir eu recours à de fréquentes saignées pour dissiper le malaise qu'elle éprouvait. Elle ne sait pourtant ni indiquer, ni distinguer ces mal-aises, à la réserve de quelques accès de fièvre qui lui sont survenus à différentes époques de sa vie, et dont la mère avait déjà fait mention en ajoutant que sa fille en avait été guérie au moyen de quelques légers remèdes. Mais l'assertion de ces saignées fréquentes n'a point paru exacte à la députation, puisque l'examen le plus scrupuleux n'a laissé apercevoir que trois cicatrices indicatives de la saignée, l'une à la veine céphalique du bras et deux à la saphène du pied droit. Donc on ne doit avoir aucun égard à ce que dit *Jaqueline Foroni* de ses écoulements périodiques, par la raison qu'elle ne sait point les préciser, quoique la chose soit si facile que la personne la plus ignorante et la plus grossière qui les aurait éprouvés ne peut se méprendre sur leur nature. D'ailleurs la preuve de fréquentes saignées n'existant point, comme on vient de le dire, on peut en conclure, nous le répétons de nouveau, que les deux légères hémorragies citées au commencement de notre rapport n'étaient point le résultat d'un écoulement périodique.

Mais quand il serait vrai que *Jaqueline Foroni* aurait eu, aux deux époques précitées, des émissions de sang, n'arrive-t-il pas souvent que des causes accidentelles et même naturelles produisent de semblables effets, sans que pour cela on puisse considérer les hémorragies comme des écoulements menstruels? Car, en passant sous silence beaucoup d'autres causes qu'il est inutile d'exposer dans ce mémoire, il suffit de nous étayer, par rapport aux causes naturelles du sentiment, de quelques célèbres écrivains en médecine qui assurent que des écoulements périodiques ont eu lieu plus d'une fois par le canal de l'urètre d'un membre viril. Par rapport aux causes accidentelles, on peut dire, sans trop s'appesantir sur des remarques qui blesseraient peut-être l'amour-propre et la pudeur de l'individu soumis à l'examen de la députation (8), que les écorchures récentes qu'on a remarquées paraissent être de la même nature et devoir donner les mêmes résultats que celles qui, par leur cicatrisation violente, ont produit ces petits tubercules qui se trouvent placés dans l'urètre *infundibuliforme* de l'individu. De-là l'origine des gouttes de sang qui offrent aux regards exempts de prévention la solution de l'énigme du

prétendu écoulement périodique, sans qu'il faille supposer l'existence de tel ou tel organe, existence dont on n'a pu découvrir ni des preuves, ni de simples indices.

Quant au penchant extraordinaire qu'on pourrait appeler une aberration morale (*gioco morale*), et qui dirige les affections de *Jacqueline Foroni* vers le sexe masculin, ainsi qu'elle a voulu le persuader à la députation, bien loin que celle-ci veuille la contredire, et encore moins lui en faire un crime, elle se flatte de pouvoir démontrer que ce penchant, eu égard à sa manière d'être et à la bizarrerie de son organisation physique, n'est autre chose qu'une erreur de l'éducation. N'est-il pas démontré effectivement que la méprise dans laquelle tombèrent les parents de *Jacqueline Foroni*, en lui attribuant le sexe féminin, dut les déterminer à mettre toutes ses idées, toutes ses affections en rapport avec le sexe qu'on lui supposait, indépendamment des principes d'une éducation entièrement dirigée vers les usages et les coutumes qui lui sont propres?

L'homme considéré dans l'état de nature n'étend pas ses connaissances au-delà de la reproduction de son être, et dans cet état, abandonné à lui-même, il s'unit par la copulation aux individus d'un sexe différent, sans avoir été instruit préalablement par d'autres hommes de la différence des sexes, et sans qu'on lui ait appris à quel sexe appartient l'individu vers lequel il se sent entraîné.

C'est ainsi que, dans leur vie errante et incertaine, les hommes que la civilisation n'a point polis recherchent, à la manière des animaux, les individus de leur espèce qui sont d'un sexe différent; mais leur appétit satisfait, tout est fini pour eux; leurs désirs ne s'étendent pas plus loin.

L'homme civilisé conserve bien en lui cet instinct de la nature qui lui fait désirer de s'unir avec les individus d'un sexe différent; mais ce penchant est subordonné aux lois de la pudeur, qui s'opposent à la libre communication entre l'homme et la femme; il est aussi subordonné aux institutions sociales, dont le but doit être d'étendre et de multiplier les liens de la grande famille, et de développer ces sentiments délicats, ces douces étreintes dont l'homme, comme être raisonnable, est susceptible, et qui mettent à la place du brutal appétit de l'homme sauvage et barbare les tendres affections de l'amour.

Ces principes reconnus, nous dirons que l'homme dans l'état social ne parvient à connaître son sexe que par ce que lui en apprennent les autres hommes; et c'est d'après les notions acquises à cet égard que, se trouvant

en état d'observer par lui même, il lie ses idées, les compare et en tire de justes conséquences.

Mais si un individu a été, depuis son enfance, constamment entretenu dans la persuasion qu'il appartient à un sexe qui se trouve n'être pas le sien; si l'éducation qu'il reçoit en avançant en âge se rapporte entièrement au sexe qu'on lui suppose; si une organisation bizarre fortifie des préjugés succès avec le lait, en offrant d'une part à ses sens les prestige de l'illusion la plus complète, de l'autre en dérobant à ses regards les caractères distinctifs qui l'excluent d'un sexe auquel on a cru qu'il appartenait, comment sera-t-il possible qu'il sorte de son erreur, et qu'il puisse croire être un homme quand tout concourt à fortifier son illusion, en lui persuadant qu'il est véritablement une femme?

Le penchant de *Jacqueline Foroni* pour les hommes se réduit donc, en dernière analyse, à cet instinct secret qui nous porte à la reproduction de notre être par la copulation; et si elle croit ne pouvoir remplir les vues de la nature qu'avec un homme, ce n'est qu'en raison de la première méprise dans laquelle sont tombés ses parents, méprise fortifiée par les préjugés de l'éducation autant que par la conformation extraordinaire de l'individu qu'une nature bizarre a mis dans l'impossibilité d'établir des comparaisons, et d'obtenir des résultats capables de l'éclairer sur son erreur. Malheureuse victime des écarts de la nature, il semble qu'en lui donnant le jour elle ait voulu le condamner à éprouver, sans pouvoir les satisfaire, les désirs d'un sexe dont elle lui a refusé les organes.

Il serait donc inutile d'assigner au penchant de *Jacqueline Foroni* pour les hommes une autre origine que l'erreur dont nous avons parlé, puisque le défaut de connaissances claires et précises de son sexe dans l'individu qui nourrit ce penchant, et l'illusion dans laquelle il a été innocemment entretenu, à l'égard des caractères apparents, mais mensongers du sexe féminin, suffisent pour écarter la suspicion d'un amour contre nature qu'une pareille affection pourrait produire, cet égarement ne pouvant avoir lieu que chez un individu ayant une parfaite connaissance de son sexe. Heureux si, pour l'honneur de l'espèce humaine, nous pouvions effacer les souvenirs honteux de l'amour grec en jetant un voile officieux sur des écarts qui se rattachent à tant de noms célèbres, et qu'on peut véritablement appeler *Veneris monumenta nefanda!*

Nous avons enfin réduit à leur juste valeur, c'est-à-dire complètement détruit les assertions de l'individu qui croyait appartenir au sexe féminin, et leur peu de fondementachevera de disparaître par l'exposé

succinct d'une conformation qui le place nécessairement dans la classe des hommes.

La structure entière de l'individu et l'examen des parties sexuelles le font certainement reconnaître pour un homme. Sa taille est de quatre pieds, dix pouces, cinq lignes et quart ; l'éminence connue sous le nom de pomme d'Adam, ou le cartilage tyroïdien, est large de près de deux pouces, l'angle antérieur saillant et pointu, et par-là plus large et plus proéminent qu'il ne l'est ordinairement chez le commun des hommes ; le timbre de sa voix est plus ou moins fort, et semblable à celui d'un adulte au moment où il passe à l'état de puberté ; il a quelques poils dans le nez, ceux qui couvrent les joues sont plus forts que le simple duvet, celui de la lèvre supérieure et du menton plus fort encore, et paraissant avoir été taillé avec des ciseaux. Les mamelles sont à la vérité arrondies et saillantes, mais composées seulement d'un tissu cellulaire et d'un petit noyau ou *corps résistant*. Il a les épaules plus larges que les hanches de trois pouces, dix lignes et trois quarts. Ses fesses sont peu rebondies et petites ; l'arc du pubis est étroit et aplati ; les cuisses sont muscleuses et grosses, la rotule proéminente et large ; l'*os sacrum* est pour ainsi dire sans courbure, le coccyx en décrit une très-prononcée vers l'anus ; le perinée a une étendue de six ou sept travers de doigt ; les muscles sont fortement dessinés et très-remarquables ; la peau est rude et épaisse général, et couverte de poils de toutes parts. Tout cela annonce une habitude de corps qui se rapporte au sexe masculin ; et c'est ainsi que Tortosa a conclu pour tous les cas semblables. (Voyez l'ouvrage qui a pour titre : *Istituzioni di Medicina forense cap. IV. degli Ermafroditi.*)

Cette fente ou *solution de continuité*, qui dans les parties sexuelles de Jacqueline Foroni paraît figurer les grandes lèvres, ne doit être considérée que comme la ligne de division qui sépare les deux bourses contenant chacune un corps ovale, le corps du côté droit plus gros que l'autre, et ces deux corps se trouvant attachés à des vaisseaux faciles à distinguer par le tact, lesquels sortent de chaque anneau de l'abdomen. On sent aussi, par le tact, que ces corps sont divisés transversalement, mais que la division est plus marquée dans l'un que dans l'autre. Quel nom donner à ces corps, si ce n'est celui de testicules ? N'en réunissent-ils pas tous les caractères par leur situation, par leurs rapports immédiats avec les organes qui font partie de cet attribut distinctif du sexe masculin, et enfin par leur structure qui montre clairement dans le testicule gauche la division du didyme et de l'épididyme ? N'aperçoit-on pas également

les

les vaisseaux ou cordons spermatiques tellement prononcés qu'en portant les doigts à la racine des testicules on distingue sans peine et le diamètre et la consistance bien marquée d'un canal déférent dans chaque cordon.

Si la nature, un moment incertaine, quand elle a formé les parties sexuelles de l'individu s'est abandonnée à quelques écarts, il paraît néanmoins que, toujours prévoyante et sage jusques dans ses bizarries, elle ait voulu revêtir de toute leur perfection les testicules, qui sont le caractère distinctif de la virilité, et cela pour empêcher qu'on ne se méprît sur le sexe de l'individu, puisque, d'après le témoignage du célèbre *Zachia*, l'existence bien prononcée des testicules suffit pour décider en faveur du sexe masculin.

« Hinc eligere hanc conclusionem possumus, quod quandocumque testes extra apparent, et ad sensum conspicui sunt, dummodo eorum exilitas non id operetur, ut tamquam si abessent pro nihilo ducantur, hermaphroditus pro viro reputandus sit: quod verum erit non solum si ambo testes apparent, sed etiam si unus tantum: atque insuper non solum verum est, cum etiam virile genitale appareat, sed etiam si non appareat etc. » Zachia lib. VII. tit. 1.^o questio VII.

D'ailleurs tout concourt ici à confirmer cette opinion. Le grande fente, quand on écarte les testicules, laisse apercevoir une large ouverture en forme d'entonnoir, recouverte d'une peau mince, rougeâtre et vasculaire. Les anatomistes savent que les testicules sont divisés entre eux et contenus dans deux petites bourses, indépendamment du *scrotum*, qui leur sert d'enveloppe commune, et qu'ils sont formés d'un tissu cellulaire dense, appelé *dartos*, qui, selon *Sabathier*, conserve l'apparence d'un muscle cutanné. Ces deux bourses sont attachées à la ligne longitudinale du *scrotum*, connue sous le nom de *raphé*. Or, dans l'individu soumis à notre examen, la nature s'est écartée de son travail ordinaire en ne formant point la ligne de conjonction du *scrotum* avec les deux bourses du *dartos*; elle les a laissé divisées et détachées l'une de l'autre, mais propres à contenir, malgré cela, chacune un testicule, ainsi que l'avait observé *Saviard*, cité par le médecin *Tortosa*, sur le cadavre d'un enfant disséqué par lui et qu'il jugea appartenir au sexe masculin, contre l'opinion de ceux qui l'avaient fait passer pour hermaphrodite de son vivant. Donc ces sortes de lèvres, qui ont la fausse apparence d'une ouverture de vagin, ne sont autre chose qu'une solution de continuité du *scrotum*, où la division des deux bourses formées par le *dartos*.

Ce petit membre de la longueur d'un pouce et de la grosseur d'un doigt ordinaire, qu'on voit ensuite au-dessus de ce faux vagin, ne saurait être confondu avec un clitoris, puisqu'il a la couronne du gland bien prononcée, ainsi que l'est celle du membre viril, et que par-dessous on remarque une entaille profonde, qui règne dans toute son étendue, c'est-à-dire depuis le bout du gland de ce petit membre génital jusques à sa racine, et qui indique la place qu'aurait dû occuper le canal de l'urètre, de manière qu'on dirait que, par un caprice de la nature, ce canal a été divisé par le moyen du couteau anatomique.

On pourrait citer un nombre infini d'observations faites par des auteurs célèbres sur les écarts de la nature de ce genre, et même dans des cas où, bien que la place de l'urètre manquante ne fût point indiquée, et que l'ouverture de ce canal ne se fit remarquer qu'à la racine du membre, cet organe n'en a pas moins reçu le nom de membre viril, et nullement celui de clitoris (9), ce qui peut s'appliquer encore plus particulièrement au cas dont il s'agit, eu égard à l'existence et à la réunion des différens caractères de la virilité.

Tout se réduit maintenant à parler du canal placé sous le petit membre viril. Ce canal examiné scrupuleusement ne conduit autre part qu'à la vessie, et, ne renfermant en outre aucun des attributs du vagin, il ne peut être considéré que comme une urètre dilatée, soit par un défaut d'organisation, soit par quelque autre cause extérieure sur laquelle il est peu utile de faire des recherches (10).

Donc ce canal est véritablement l'urètre, qui, par une bizarrerie de la nature, paraît coupée pour ainsi dire à la racine du petit membre viril, et qui n'en parcourt point l'étendue, comme dans celui d'un homme bien conformé, mais qui, en remontant directement vers la vessie, s'y ouvre une entrée par un chemin plus court.

Les petites excroissances qu'on remarque dans l'embouchure dilatée, nous les avons déjà désignées comme des écorchures mal-cicatrisées, plutôt que des caroncules myrtiformes, puisqu'elles n'en ont ni la configuration, ni le volume, non plus que la direction. L'enfant disséqué par Saviard avait aussi de petits tubercules de couleur rouge pâle à l'orifice de l'urètre, ressemblant en quelque sorte à des caroncules myrtiformes, et malgré cela il n'hésita point de lui attribuer le sexe masculin. Donc ces tubercules, quelque nom qu'on veuille leur donner, ne sauraient empêcher qu'on n'en fasse autant à l'égard de *Jacqueline Foroni*, sur le sexe de laquelle il ne peut plus y avoir de doutes.

Tel est le jugement résultant de l'intime conviction que la députation a cru devoir manifester pour répondre aux désirs de la classe médico-chirurgicale de l'Académie Virgilienne. Elle n'a plus qu'un vœu à émettre, c'est de voir cette société savante accueillir ses observations avec autant d'intérêt que la députation en a mis à lui présenter une description exacte, simple et précise, et de laquelle il est facile de conclure que *Jaqueline Foroni* n'est point une femme, *ainsi qu'on l'a déjà observé*, ni un hermaphrodite d'aucun genre, mais bien un homme bizarrement organisé par rapport aux parties sexuelles (11).

Et si le Gouvernement a paru s'intéresser au jugement que devait porter l'Académie par l'organe de ses députés, il n'y a rien de si juste que de lui faire connaître ce qui doit intéresser sa sollicitude dans cette matière, savoir que cet être malheureux, quoique tenant à l'espèce masculine, ne peut s'engager dans les liens du mariage. Il ne peut en effet goûter les fruits de l'hymen comme femme, en ce qu'il n'appartient point à ce sexe chéri, et il ne le peut non plus comme homme, n'ayant point la perfection requise dans les organes reproducteurs. Il paraît donc né en quelque sorte pour vérifier la destinée de *Salmacis*, que la mythologie nous représente comme étant privé de l'un et de l'autre sexe.

*Nec duo sunt, et forma duplex nec fæmina dici,
Nec puer ut possit, neutrumque, et utrumque videtur.*

Signé à l'original le docteur *Pierre Tonni*, membre de l'Académie Virgilienne, et surintendant de la classe médico-chirurgicale.

Le docteur *Jean Tinelli*, membre de l'Académie Virgilienne, et censeur de la classe médico-chirurgicale.

Jérôme Paganini, membre de l'Académie de la classe médico-chirurgicale.

Louis Ballardi, académicien et membre de la classe médico-chirurgicale.

Vu par *Idelfonse Valdastri*, secrétaire de l'Académie des Sciences.

Explication des Figures.

1.^{re} Elle représente *Jaqueline Foroni* vêtue comme le sont ordinairement les paysannes des environs de Mantoue, les cheveux tressés et tenus avec des épingle d'argent de diverses formes, dont deux à

DECLARATION

- grosse tête , et surmontés d'un léger chapeau de paille ayant les bords rabattus; les manches du corset attachées par des nœuds de rubans de soie.
- 2.^e Elle offre la figure entière de l'individu , mais au simple trait, pour faire connaître les mesures de chaque partie du corps.
- 3.^e On voit dans cette figure *Jacqueline Foroni* debout et nue; on n'aperçoit, des parties sexuelles , dans cette attitude , que les testicules séparés l'un de l'autre.
- 4.^e Les lettres suivantes indiquent, savoir :
- A A le corps des testicules , lesquels sont renfermés dans un *scrotum* divisé qui paraît représenter les deux grandes lèvres d'un vagin.
 - B le gland du petit membre viril , vu par devant.
 - C le prépuce de ce petit membre viril.
 - D le canal qui a l'apparence d'une ouverture de vagin , et qui n'est autre chose que l'urètre dilatée et coupée pour ainsi dire, par une bizarrerie de la nature , à la racine du petit membre viril.
 - E la largeur de la cavité qui se termine en entonnoir vers la partie où le canal se retrécit , et qui forme une espèce de fente entre les deux bourses quand l'individu à les cuisses rapprochées.
 - F le périnée.
 - G l'ouverture de l'anus.
- 5.^e A A indiquent, comme dans la 4.^e figure, le corps des testicules qui sont renfermés dans un *scrotum* divisé qui paraît former les deux grandes lèvres d'un vagin.
- B le gland du petit membre viril renversé sur le pubis et le commencement de l'entaille à l'endroit où manque l'urètre.
 - C suite de cette entaille qui se termine et aboutit au canal indiqué par la lettre D.
 - D le canal qui a la forme trompeuse d'une ouverture de vagin et qui n'est , comme on l'a dit, qu'une urètre dilatée et tronquée bizarrement par la nature dans cette partie.
 - C petites excroissances qu'on aperçoit à l'entrée de l'urètre , ressemblant en quelque manière à des caroncules myrtiformes , mais qu'on a estimé être des écorchures mal-cicatrisées.
 - F voyez l'indication de la lettre E , figure 4.^e
 - G le périnée.
 - H l'ouverture de l'anus.
 - I I distance d'une hanche à l'autre.

DECLARATION

**DÉCLARATION apposée sur le manuscrit original
du traducteur par les Académiciens auteurs du
Mémoire.**

Certificano i sottoscritti, che è stata eseguita sotto i loro occhi colla maggior esattezza, degna di tutto l'elogio, la traduzione in francese della relazione originale in lingua italiana dal cittadino *Stefano Maria Siauve* Commissario di Guerra.

Dottore *Pietro Tonni* Sovrintendente della classe Medico-chirurgica nell' Accademia Virgiliana.

Dottore *Giovanni Tinelli* Socio dell'Accademia Virgiliana.

Chirurgo *Gerolamo Paganini* Socio della classe Medico-chirurgica.

Luigi Ballardì Accademico e Socio della classe Medico-chirurgica.

Idelfonso Valdastri Segretario Scientifico dell' Accademia Virgiliana.

N O T E S.

(1) Les députés de l'Académie ont oublié de rappeler dans leur mémoire qu'ils firent aussi valoir un motif quiacheva de lever tout obstacle de la part de *Jaqueline Foroni*, ce fut l'espoir de faciliter son mariage avec un agriculteur qu'elle aimait tendrement et qui répondait à l'attachement qu'elle avait pour lui, mariage qui avait été solennellement et légalement publié, mais auquel s'était opposé l'archiprêtre de la paroisse d'où dépend le hameau de *Foroni*.

(2) Les Académiciens de Mantoue auteurs de ce mémoire, le plus exact qui ait été fait sur *Jaqueline Foroni*, ne me sauront pas mauvais gré de citer quelquefois l'opinion des médecins qui avaient examiné avant eux cet individu, soit qu'il y ait dissidence ou non dans leur manière de penser. Les auteurs du mémoire rédigé à la date du 1.^{er} février 1802 s'expriment ainsi, en parlant de sa voix : « *Piuttosto grave risuona la sua voce capace ad egualiare il tuono di un tenore.* »

(3) Il est dit dans l'original que les mamelles de *Jaqueline Foroni* sont un peu pendantes; mais la figure 3, qui la représente nue et debout, a été dessinée par le professeur de peinture Campi avec beaucoup de soins et de précision : or on ne voit pas dans cette figure que les mamelles de la *Foroni* soient pendantes, et je ne sais si le léger *aplatissement* qui se fait remarquer ne vient pas de la compression habituelle d'une espèce de plastron mobile, garni de fortes baleines, dont font usage les paysannes d'Italie.

(4) La peau de *Jaqueline Foroni* ne m'a point paru, à la vue ni au toucher, aussi rude qu'on l'assure dans le mémoire, à l'exception de celle des mains et des jambes. Ses bras et ses cuisses sont musculeux, mais point autant qu'ils le sont ordinairement chez un homme de son âge et d'une constitution aussi robuste. Je me permettrai les mêmes observations par rapport aux poils qu'on dit recouvrir ses bras, ses cuisses et ses jambes ; ces poils ne sont ni aussi forts ni aussi longs que ceux qui recouvrent les mêmes parties dans un homme fait.

(5) Je ne sais si l'expression *très-musculieuses* est applicable aux cuisses de l'individu ; peut-être pourrait-on accuser le crayon du dessinateur d'une légère infidélité : la structure extérieure de ses cuisses m'a paru appartenir au sexe féminin ; c'est ainsi qu'on pourrait le conjecturer des expressions consignées dans le mémoire déjà cité : « *Le coscie polpose e qualche poco muscolari; come pure tonda e polposa si mostra la gamba.* » Je previens ici le lecteur que ces observations et celles qui les suivront ne m'ont point été suggérées par l'intention d'infirmer le sentiment des Académiciens à l'égard du jugement qu'ils ont porté sur *Jaqueline Foroni* ; elles s'appliquent d'ailleurs aux formes extérieures qui, dans plus d'un endroit, paraissent se rapporter beaucoup plus à celles de la femme qu'ils ne le disent dans le mémoire : au reste je ne me permets pas de croire que l'esprit de système ait dirigé leur plume et qu'ils aient voulu ramener toutes leurs idées à l'opinion qu'ils ont émise sur la virilité de *Jaqueline Foroni*.

(6) Ces excroissances ont la forme et la grosseur d'un grain d'orge.

(7) Les expressions, celui résultant de l'introduction du doigt, ainsi que celles qu'on remarque plus loin, l'examen fait à l'aide de la sonde, ne se trouvent point

dans le texte original ; mais elles servent, de l'aveu même des auteurs du mémoire, à faciliter l'intelligence d'une explication qui m'avait paru obscure. J'avertis en passant que j'ai cru devoir en user ainsi dans deux ou trois occasions semblables ; mais ce qui est étranger, ou plutôt supplémentaire au texte littéral, se trouve toujours en lettres italiques.

(8) Je ne partage point ici l'opinion des savans et respectables auteurs du rapport. Dans un mémoire de la nature de celui-ci, on ne doit point, ce me semble, être retenu par une fausse pudeur ; autant il importe pour approfondir la matière de tout tenter, autant il est nécessaire de ne rien laisser ignorer de ce qui peut être dit, surtout quand on écrit dans une langue qui n'a point proscrit, comme la nôtre les expressions du langage érotique et anatomique en leur substituant, comme nous l'avons fait, des tours de phrases d'une pruderie raffinée qui n'est pas toujours l'annonce certaine de l'austérité des mœurs. Puisqu'on a oublié d'admettre dans la dernière visite le personnage qui pouvait inspirer le plus de confiance à *Jacqueline Foroni*, on me permettra de citer deux ou trois passages du mémoire mentionné plus haut et de celui rédigé le 6 du mois de mai dernier.

Il est dit dans le premier rapport, en parlant de l'espèce de membre viril de l'individu : « *Esso si gonfia, s'indura quando gliene dan moto lusinghieri oggetti, la fantasia ed il vigor dell'età.* » Cette circonstance devait d'autant moins être oubliée, que cette particularité ne se fait pas remarquer chez tous les prétdendus hermaphrodites, témoin celui connu sous le nom de *Marie-Christine Zanneboni*, examiné à Crémone par le docteur *Sonsis*, lequel, en parlant du membre viril de cet individu, le décrit en ces termes : *Il pene è contratto siccome il prepuzio* ; en ajoutant plus loin : *Il pene non si era mai mosso da quello stato di permanente floscezza.*

Quant à la production des excroissances qui ont une fausse apparence de caïroncules myrtiformes, les auteurs du second mémoire en avaient découvert la cause d'après un aveu de l'individu qu'il est facile de deviner. Je crois devoir ici copier en entier un passage qui paraît jeter quelque jour sur cette aberration morale de l'individu qui lui fait désirer l'approche d'un homme plutôt que celle d'une femme. « *Il senso languido al glande ed eminente al foro può stabilire soltanto, che non avendo la natura voluta ricoprire dei comuni tegumenti la parte scherzata, ha lasciate le pupille nervee meno difese e più atte a ricevere l'impressione, la quale è tanto più efficace, quanto più si avvicina al luogo di sua consumazione; cosicché vi vorrà la forza di 3 a portar l'impressione dal glande alle vescicole seminali ed ai vasi ejaculatorj, non abbisognerà che la forza di uno prendendola dal pube, che due terzi può supporsi più vicino alla sede del liquor seminale, il getto del quale mostra chiara l'azione dei muscoli elevatorj dell'ano sopra le vescicole medesime, per cui sono costrette a scagliare con impeto per mezzo dei vasi ejaculatorj nell'uretra lo sperma, che, ad asserzione di questo soggetto, suole con sollecito spruzzo nella poluzione sortire.* »

(9) L'individu connu sous le nom de *Marie-Christine Zanneboni*, qui fut examiné en 1795 par le docteur *Sonsis*, était dans ce cas ; la lettre de ce médecin, insérée dans le journal de physique de Brugnatelli, nous ayant paru se rapporter directement au mémoire des Académiciens de Mantoue sur la *Foroni*, je

me suis proposé de la faire imprimer avec la copie exacte de la gravure représentant les parties sexuelles de l'individu.

(10) Quelques propos naïfs ou plutôt indiscrets, tenus par l'individu qui s'obstine à vouloir épouser *Jacqueline Foroni*, ont fourni à la malignité le texte de divers commentaires sur la dilatation dont il est ici question ; mais il ne convient nullement de recueillir comme des preuves admissibles des propos inconsidérés que repousse la gravité du sujet. Quelques personnes prétendent que cet agriculteur, ayant été ci-devant moine, doit être instruit et capable d'observations ; mais, d'après les renseignemens que j'ai pris sur les lieux, il est constant qu'il n'a été que simple frère laï dans un couvent de Franciscains ; or, on ne peut supposer dans un pareil individu ni connaissances, ni instruction, et je ne sais même si le nom d'agriculteur que je lui ai donné lui convient, puisqu'il est aux gages d'un propriétaire de la commune de *Roverbella*, comme garçon de peine ou simple manouvrier.

(11) La décision des Académiciens, quelque bien fondée qu'elle soit, ne laisse pas que de paraître un peu tranchante aux yeux de l'observateur qui, parcourant chaque partie de la structure extérieure de *Jacqueline Foroni*, aperçoit par-tout des traces de l'hésitation de la nature. On pourrait dire que, dans la formation de cet individu, celle-ci a été en quelque sorte en suspens si elle formerait un homme ou une femme ; mais qu'elle s'est néanmoins plus particulièrement prononcée, en faveur du sexe masculin, en laissant toutefois subsister des traces sensibles de son hésitation. Aussi serait-on tenté de dire que *Jacqueline Foroni* n'est ni un homme, ni une femme, ni un hermaphrodite, si par ce mot on entend désigner un individu réunissant les organes des deux sexes, à la manière des limaçons. Mais les écrivains les plus célèbres en médecine ayant décidé que les testicules étaient le caractère le moins équivoque de la virilité, on ne peut que s'en référer au jugement des Académiciens auteurs du mémoire.

Avant de terminer ces notes, il m'a paru nécessaire de prévenir les lecteurs que *Jacqueline Foroni* montra, lors de la première visite, une ingénuité, une sorte d'abandon qu'on ne retrouva point chez elle lors de la dernière, et cela parce qu'elle avait été leurrée d'abord de l'espoir qu'on la déclarerait femme, espoir qui ne se réalisa pas. Ainsi, quelque peu exacte que soit la description du 21 février, nous ne pouvons nous refuser d'en transcrire ici un paragraphe. D'ailleurs les aveux de l'individu, que nous recueillons comme propres à éclaircir l'objet traité par les Académiciens de Mantoue, sont étrangers à la description anatomique ; mais, en les supposant vrais et exacts, il importe d'en faire usage, et l'on me saura gré de les avoir fait connaître, bien qu'ils soient tirés d'un mémoire qu'on assure manquer de critique. Je les transcris en italien, eu égard aux règles de la bienséance.

« *Facile da se eccita la polluzione, a sua confessione medesima, coll'introducere il dito nell'apparente vagina, e la fluida sostanza che n'esce, a suo dire, è simile alla saliva, ed alcun poco filosa. La confricazione e l'alettamento del glande non producono un simil effetto. Se la legge dell'onestà, se la delicatezza degli osservatori non vi avessero posto ostacolo e impedimento, non sarebbe stato difficile di esaminare il colore, l'odore e la consistenza di questa materia.* »

Extrait d'une lettre du Docteur en médecine Sonsis de Crémone, insérée dans le journal de Physique de Brugnatelli, en mai 1795.

EN 1788, les parents de *Marie-Christine Zanneboni*, habitans du hameau connut sous le nom de *Mezzanino Pavese*, dans le territoire de Lodi, se disposaient à lui donner un mari; cette union devant se faire contre la volonté de *Christine*, elle prit la fuite et dirigea ses pas vers *Crémone*. En entrant on l'obligea d'ouvrir son paquet pour en faire la visite. Comme il se trouva renfermer un habit de femme, on conduisit *Christine Zanneboni* par-devant le Podestat. Arrivée au Prétoire, elle déclara ingénument qu'elle avait fui de la maison paternelle pour ne point s'engager dans un mariage qui ne lui convenait sous aucun rapport, et elle ajouta que l'habit de femme trouvé dans son sac était le sien propre. Elle fut néanmoins provisoirement détenue par ordre du Tribunal.

Le gardien des prisons, en faisant les perquisitions d'usage, voulut s'assurer si *Christine Zanneboni* était véritablement femme, comme elle assurait l'être. Trompé par de fausses apparences, il partagea l'erreur de *Christine*, mais en annonçant qu'elle avait pourtant quelque chose d'extraordinaire dans les parties sexuelles. Voici de quelle manière le docteur *Sonsis* expose ce fait :

« Le Podestat m'ayant fait appeler, dans la matinée du 19 juillet, pour examiner cet individu, je vais présenter le résultat de mes observations.

» La stature de *Christine Zanneboni* est celle d'un homme petit et fluet; son âge est d'environ 23 ans, elle a les cheveux blonds, elle est absolument imberbe; ses mamelles ne présentent aucune saillie, les mamelons et leur aréole sont à peine visibles, les hanches sont très-resserrées. Les organes extérieurs de la génération ont un rapport direct avec la structure de l'individu; ils n'ont point la perfection requise, relativement à leur destination, et cela par un défaut d'organisation physique, sans qu'il existe aucun indice qu'ils aient été viciés par l'effet de quelque maladie depuis la naissance de l'individu: ces organes m'ont paru être sous tous les rapports ceux d'un homme.

» Le pubis est garni de poils, le membre génital est contracté ainsi que le prépuce (*è contratto siccome il prepuzio.*); le gland, qui est découvert, paraît offrir l'ouverture d'une urètre ordinaire, mais dans laquelle on ne pourrait introduire une sonde, le canal se trouvant obstrué dans un espace de trois travers de doigt par des callosités qu'on sent en dehors par le tact. Le *scrotum* est fendu dans sa longueur en deux parties contenant chacune un testicule très-petit et flasque de la figure d'un epididyme aplati et plus remarquable à la gauche qu'à la droite, le testicule droit étant recouvert par une hernie intestinale. On aperçoit au mi-

lieu de la division du *scrotum* l'ouverture de l'urètre qui forme un méat urinaire presque semblable à celui d'une femme , et dans lequel il aurait été facile d'introduire une sonde si j'avais voulu m'assurer de ce dont je ne doutais nullement, (*fare una prova niente necessaria*) attendu qu'il me suffisait d'avoir vu sortir librement l'urine de cette ouverture , étant d'ailleurs convaincu qu'elle n'avait jamais eu d'autre issue, qu'il n'était jamais sorti de cette ouverture aucun autre espèce de fluide (*umore*) et que le membre viril n'avait jamais éprouvé d'érection , se trouvant dans un état permanent de flaccidité. Sous ce méat urinaire on ne voit d'autre ouverture que celle de l'anus dans sa situation naturelle.

» N'ayant pu m'assurer dans cet examen , fait en présence du Juge et du Podestat , de l'existence des parties caractéristiques du sexe féminin , que l'on a mal-à-propos attribué à *Christine Zanneboni* depuis sa naissance jusqu'à ce jour; mais ayant au contraire parfaitement reconnu les parties constitutives du sexe contraire , bien qu'elles existent dans un état d'imperfection , je n'ai pas cru devoir m'occuper à faire d'ultérieures recherches , puisqu'on pouvait juger , au premier aspect , que *Christine Zanneboni* était un homme imparfait et infécond.

» Le médecin *Gentili* fit à Livourne en 1781 de pareilles observations sur un jeune homme dont les parties sexuelles étaient conformées , pour ainsi dire , comme celles de *Christine Zanneboni*, et qui avait passé pour fille jusqu'à l'âge de 13 ans.

» Celui-ci avait l'extrémité de l'urètre bouchée et l'ouverture du canal par où sortait l'urine placée sous le membre génital et à sa racine. Aux deux côtés de cette ouverture on remarquait le tégument de deux bourses lesquelles ressemblaient à deux *scrotum* , contenant chacune un testicule. On trouve la description et la figure de ces parties sexuelles dans le 6^e volume des opuscules du médecin *Targioni* publiés et imprimés à Florence.

» *Saviard* , un des plus célèbres accoucheurs de Paris , a observé et décrit en 1697 un cas à-peu-près semblable. Il accoucha à cette époque une femme qui venait de donner le jour à deux jumeaux nés à terme , dont l'un ne vécut que huit jours et l'autre fut placé aux enfans-trouvés. Il disséqua celui qui venait de mourir , et il examina avec soin les parties internes. Celui-ci avait le membre génital bien formé , placé dans sa situation ordinaire et le prépuce retiré (*rovesciato*) sans urètre , et sans que le gland fût percé à l'extrémité. Outre les téguments (*integumenti*) ordinaires , il avait deux corps caverneux avec leurs muscles érecteurs et accélérateurs. Le *scrotum* était divisé de manière à figurer les deux grandes lèvres ; au-dessous de cette division ou ferite était une ouverture qui avait quelque apparence de l'entrée d'un vagin : autour de cette espèce de vagin on remarquait des caroncules rouges ressemblant aux caroncules myrtiformes. Cette ouverture était réellement le conduit par où l'urine avait son issue. En dessous un pli de la peau figurait en quelque sorte la partie appelée fourchette , et d'autres plis qui se trouvaient dans les côtés représentaient les nymphes. Enfin , dans chaque division du *scrotum* , ou distinguait facilement un testicule. Les organes intérieurs de la génération étaient disposés comme ils le sont ordinairement chez les individus du

sexé masculin, sans que rien annonçât l'existence d'un *uterus*, ou des organes qui en dépendent.

» De pareils exemples d'une organisation physique bizarre, ou défectueuse, ainsi que les résultats de certaines maladies occultes, en ont très-souvent imposé à des hommes trop crédules. La force, l'opinion et le penchant irrésistible qui nous entraîne vers tout ce qui paraît tenir du prodige, ont subjugué et égaré plus d'une fois des hommes instruits d'ailleurs. C'est ce qui arriva à Paris dans une assemblée nombreuse de médecins et chirurgiens, où *Saviard* seul donna la solution de l'éénigme que présentait le sexe douteux de la fameuse *Marguerite Malaure*, qui portait un habit d'homme et qui passait dans le public pour un hermaphrodite et qui était munie de certificats de plusieurs d'entre eux (*quei professori*). Combien plus devait en imposer cette *Anne Wild*, décrite dans le 3.^e volume des transactions philosophiques de *Louthorp*, d'après la connaissance que lui en avait donnée *Haller*. Celle-ci avait deux *scrotum*, qui contenaient chacun un testicule, un membre viril dont le gland n'était point percé; mais une ouverture extraordinaire, observée dans un cas semblable par *Tabarrani* (voyez sa 3.^e lettre anatomique) suppléait à ce défaut. La *Wild*, parvenue à l'âge de 13 ans, fut déclarée mâle bien qu'elle eût alors ses écoulements périodiques, qui ne se terminèrent qu'à sa 17.^e année. Alors ils cessèrent bientôt, et l'on ne tarda pas de voir le menton d'*Anne Wild* ombragé d'une barbe naissante, signe certain de la puissance reproductive de l'individu.

» Je suis persuadé que cette ouverture, qui passait pour un *vagin*, et d'où s'échappait le sang menstruel d'*Anne Wild*, n'était autre chose qu'un canal extraordinaire dans lequel aboutissaient et s'épanchaient périodiquement les vaisseaux hémorroïdaux dont les parois, ayant acquis de la consistance avec l'âge de l'individu, opéraient un effet plus marqué et qui prêtait davantage à l'illusion. Il m'est arrivé en effet d'avoir vu plus d'une fois des hommes attaqués de fistules profondes entre le *rectum* et le col de la vessie, lesquelles produisaient une sorte découlement périodique réglé, et correspondant, tant pour la quantité que pour les époques, à l'écoulement de sang hémoroidal par l'anus auquel ils étaient sujets auparavant.

» Au reste si l'on devait ajouter foi aux observations qui se trouvent consignées dans les traités qui ont été faits sur les hermaphrodites par *Jacques Moller* et par *Blanchard*, et dans la spermatologie de *Scurigius*, on ne regarderait point comme une chimère l'*hermaphroditisme*, ni comme fabuleuses les métamorphoses dont parlent les poètes. »

P. S. Au moment où l'on imprimait l'extrait de la lettre du médecin *Sonsis*, j'ai reçu de lui une réponse à chacune des questions que je lui avais faites sur *Christine Zanneboni*, et que je rappelle ici.

1.^{re} Quel était le motif principal qui avait déterminé *Christine Zanneboni* à fuir la maison paternelle ?

2.^e Comment le docteur *Sonsis* s'était-il assuré que le membre viril de la *Zanneboni* n'avait jamais été susceptible d'érection ?

3.^e Pourquoi avait-il jugé inutile de faire des recherches ultérieures sur cet

individu , par l'introduction du doigt et de la sonde dans l'anus et le méat urinaire ?

4.^e Comment avait-il conjecturé qu'il n'était jamais sorti de liqueur séminale par le méat urinaire ?

- Je vais consigner ici la lettre du docteur *Sonsis*, en supprimant seulement tout ce qu'il m'a écrit d'agréable et qui se trouve étranger au sujet.

Crimone , le 7 thermidor an 10.

Au Commissaire des guerres E. M. Siouye,

« Je n'ai pu satisfaire plus tôt aux questions que vous me faites relativement à *Christine Zanneboni* ; je vais vous exposer ici ma manière de penser , en répondant :

1.^e « Que cet individu quitta son pays uniquement parce qu'on voulait la forcer à prendre un mari , le mariage lui ayant toujours répugné , n'ayant jamais eu la moindre inclination pour les hommes et s'étant toujours plue à coucher avec sa mère. D'où on pouvait conclure qu'elle n'avait jamais été à portée de faire aucun essai qui pût donner la mesure de l'habileté ou l'inhabileté de son sexe.

2.^e » Que ma visite fut faite dans le Prétoire , à l'effet d'examiner si *Christine Zanneboni* était femme , comme elle l'assurait ; et ayant jugé sur le moment qu'elle ne possédait point le sexe féminin , mais que cet individu était au contraire un homme imparfait et infécond ; je ne lui fis aucune interrogation pour savoir si l'espèce de membre viril qu'on remarquait en elle n'avait jamais été susceptible de quelque mouvement.

3.^e » L'existence du sexe viril m'étant bien démontrée , je ne crus pas devoir faire aucun examen superflu en introduisant le doigt ou la seringue , attendu qu'il me suffisait d'avoir vu sortir l'urine des parties indiquées dans mon mémoire , et que j'avais introduit avec facilité une sonde très-longue dans cette ouverture extraordinaire , qui était parvenue sans obstacle dans la vessie. D'ailleurs un observateur , ayant tenté , quelque tems après moi , l'introduction du doigt et de la seringue , assura , dans une assemblée de médecins , n'avoir rien découvert de plus que ce que j'avais précédemment indiqué.

4.^e » La petitesse (*esilità*) des testicules me fit supposer avec fondement que l'individu était incapable de produire une quantité de liqueur séminale suffisante pour donner lieu à une émission naturelle ou provoquée.

» Tels sont les renseignemens que j'ai le plaisir de vous communiquer , en désirant de pouvoir faire mieux et vous témoigner toute ma reconnaissance pour l'honneur que vous m'avez fait en traduisant mon mémoire sur *Christine Zanneboni...* »

*Signé JOSEPH SONSIS, Professeur de médecine,
de physique et de chirurgie.*



Figure 1^{re}

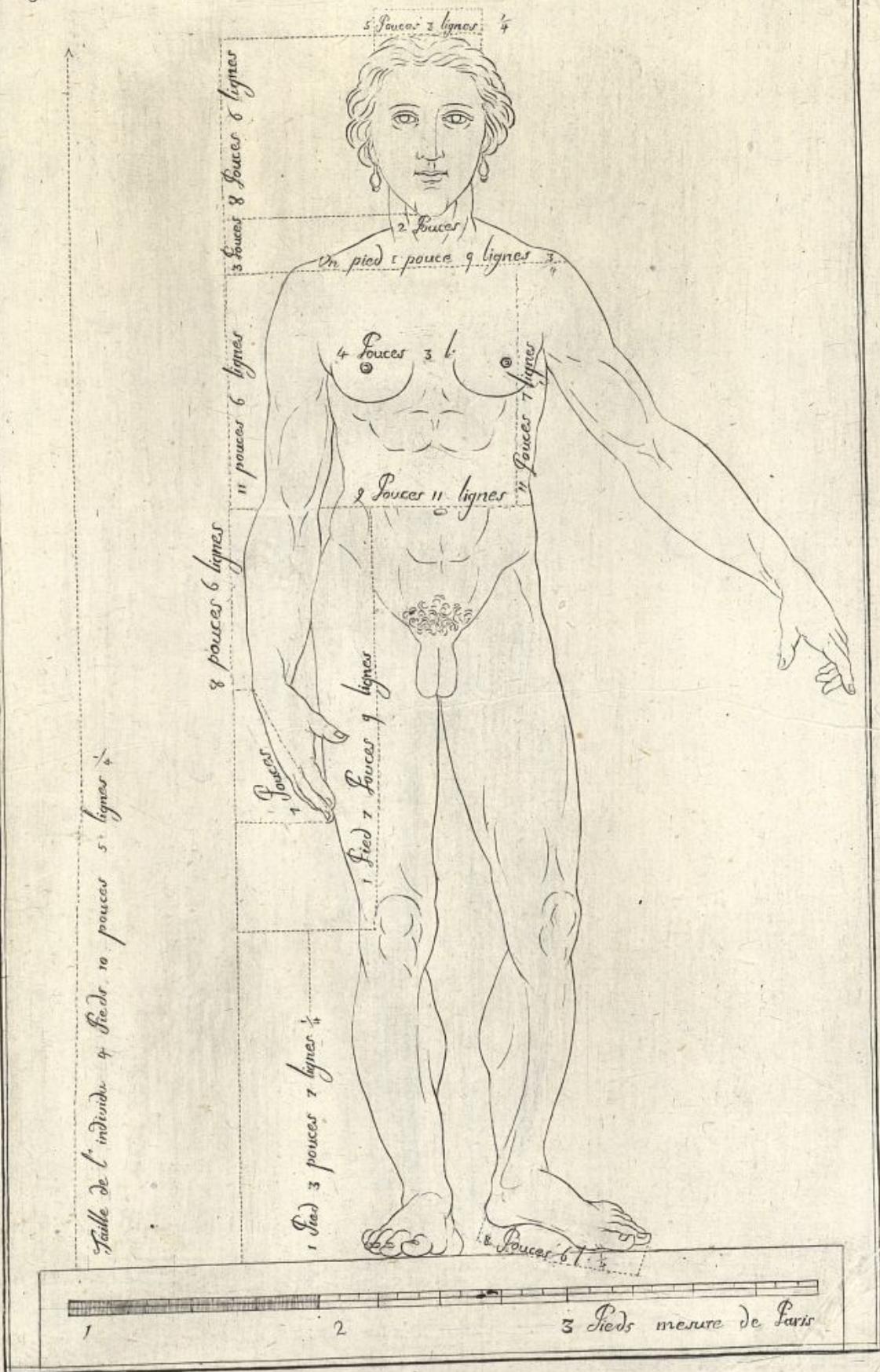


Felice Campi. Del:



Gio: Viviani. Scul:

Figure 2.



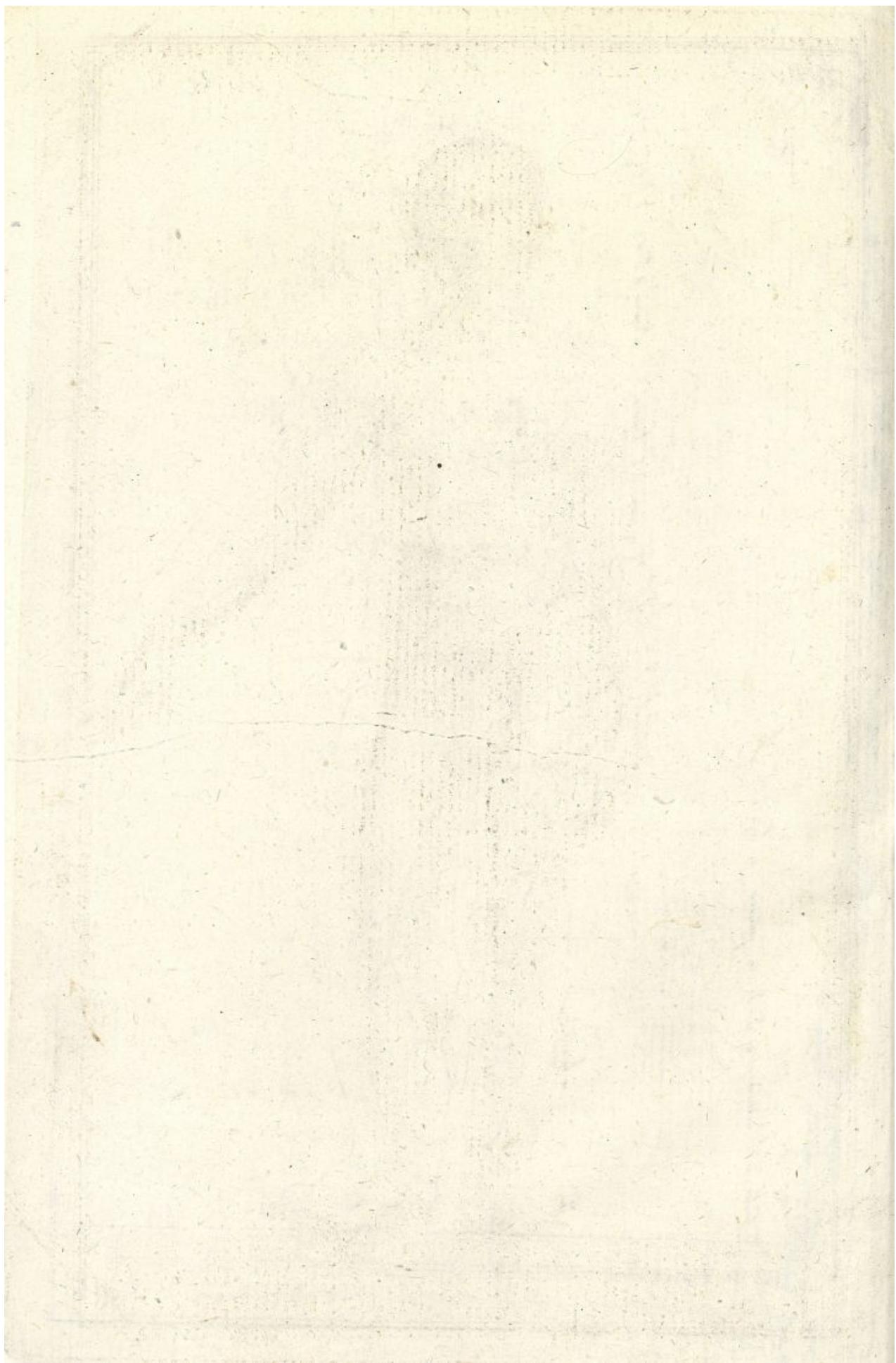
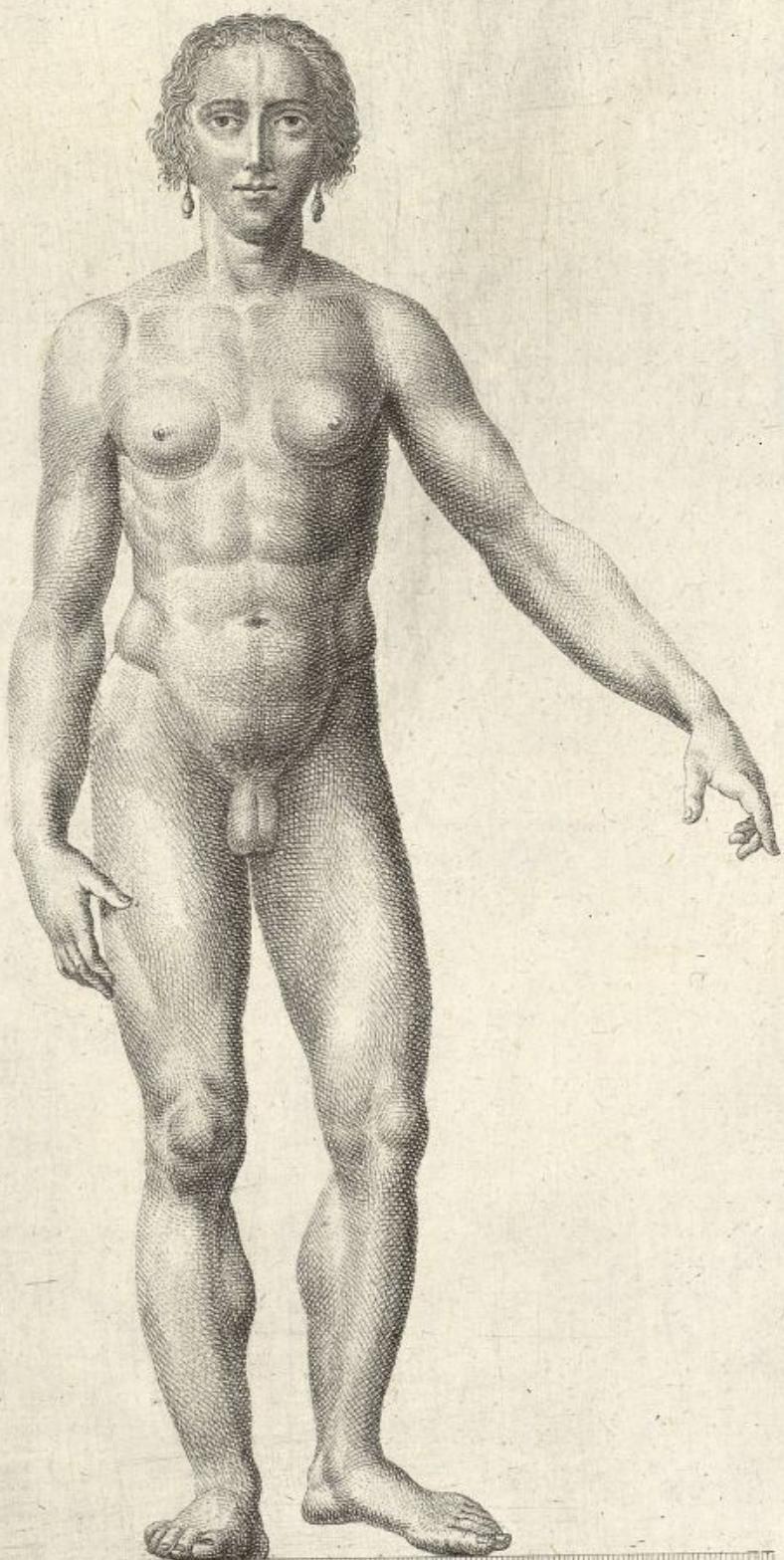


Figure 3.



F.M.P.
G. L. 1782

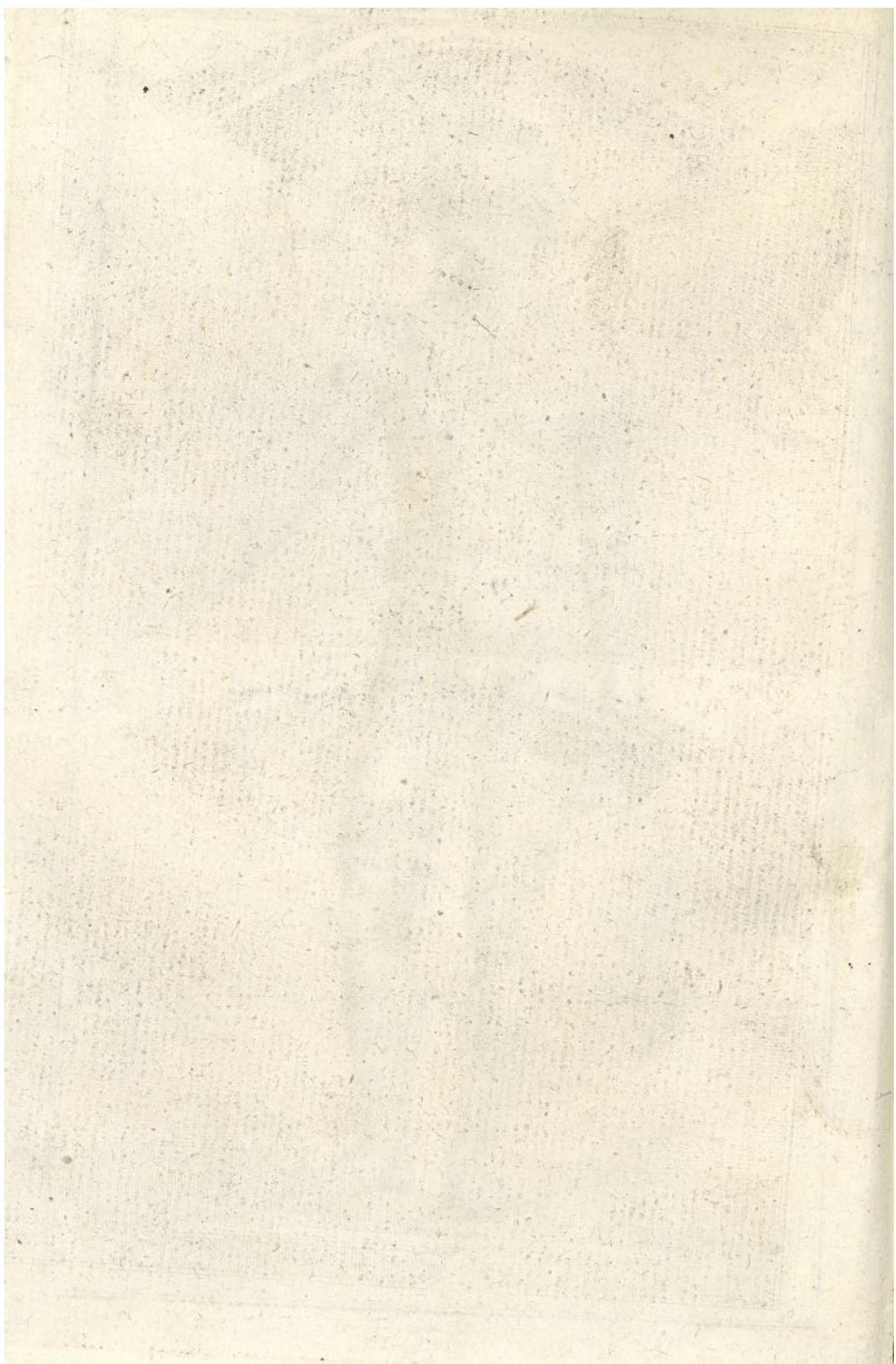


Figure 4^e

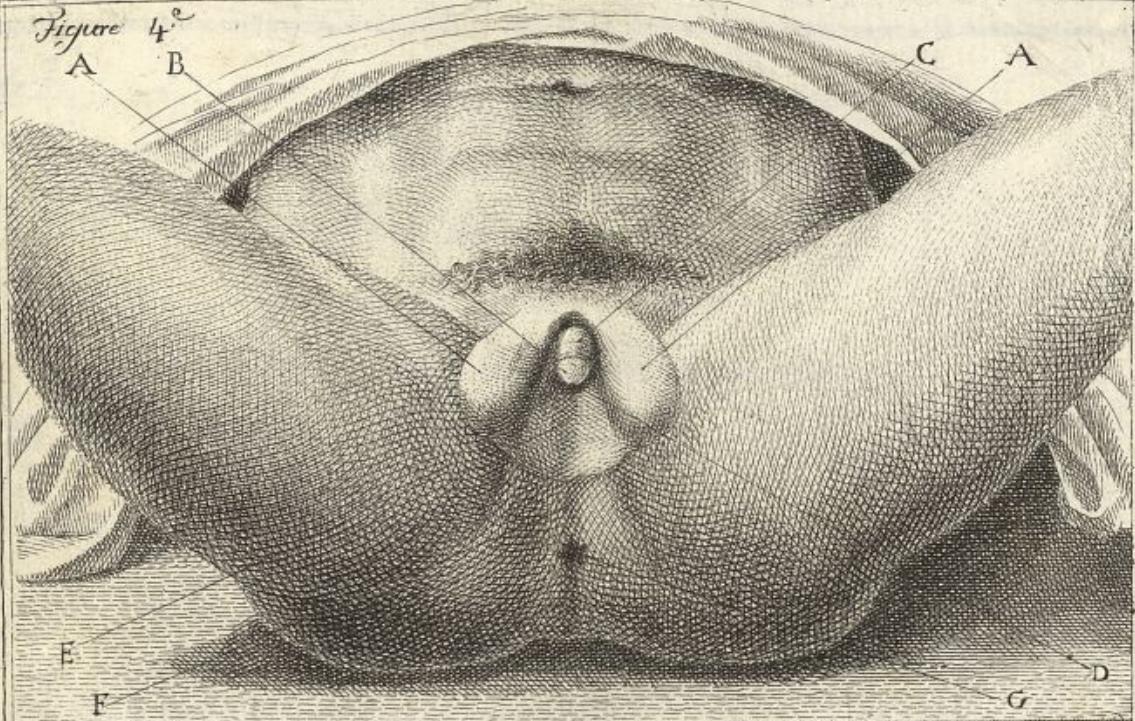
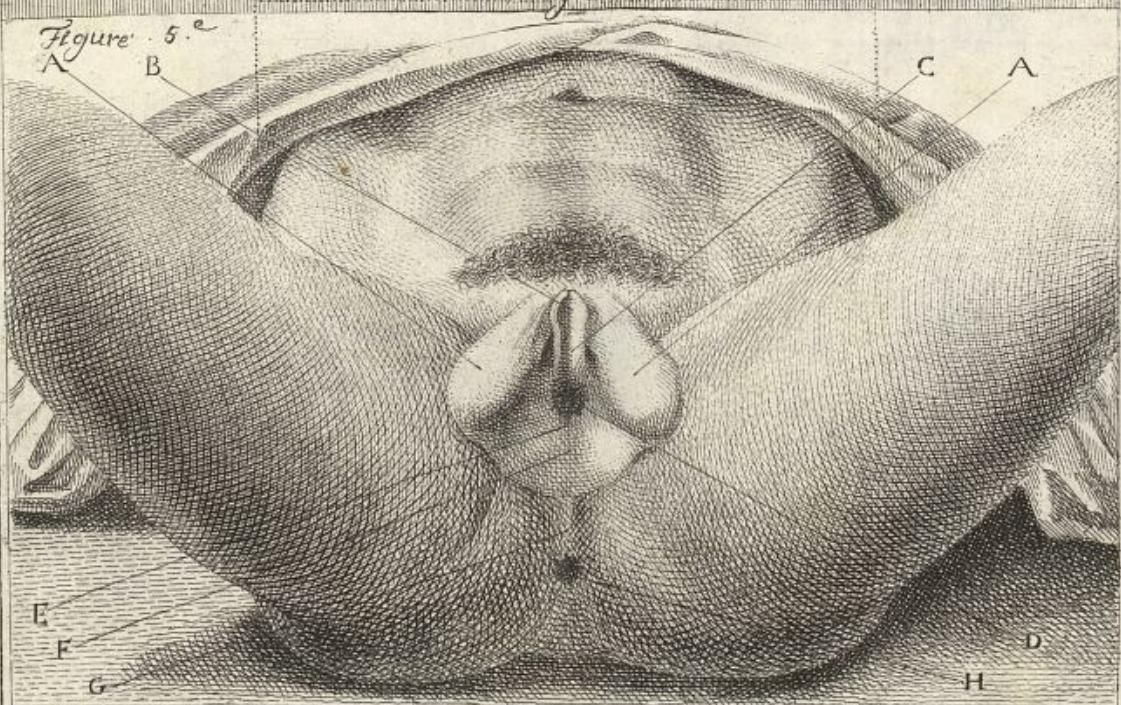


Figure 5.^e



Pied mesure de Paris

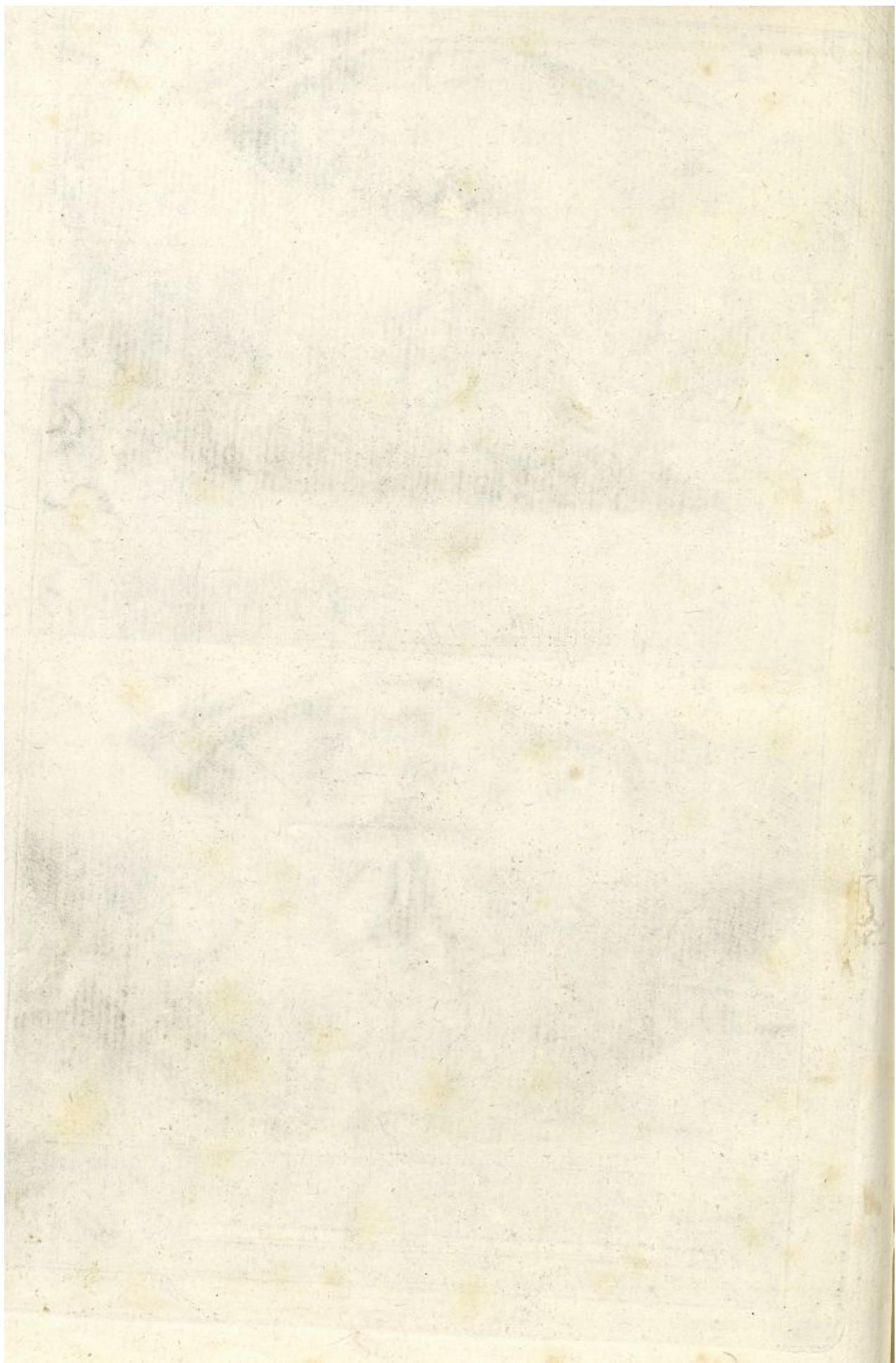
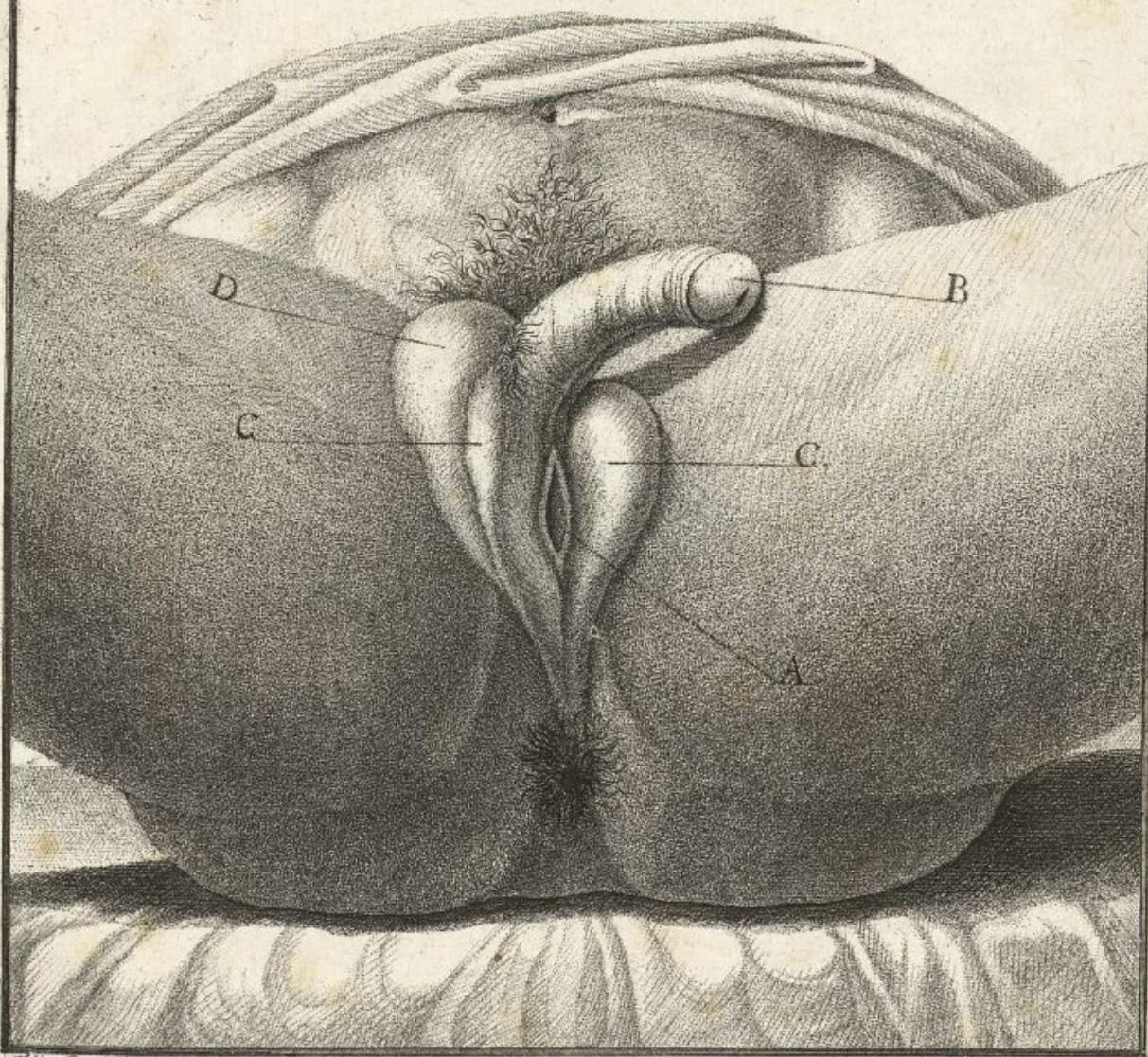


Figure représentant les parties Sensorielles de
Marie Christine Zanneboni

- A. Indique le Meatus urinaire
- B. Le gland qui n'est point troué
- C. Un Scrotum divisé en deux parties
- D. Une tumeur herniaire



Felice Campi dis.

F.M.P.